

Réunion d'information préalable – permis unique parc éolien

Salle de la Liberté à GEER – 26/04/2023 19h00

Orateurs : BERNARD DEBOYSER, PIERRE AUDRIT pour HESBENERGIE,

MAARTEN DE GROOTE, LUC VERCRUYSSÉ témoignage

FLORENT WAMPACH pour le Bureau d'étude CSD

Modérateur : Olivier COLLE

Membres présents : voir fiches annexes

Secrétariat : Mme Deghaye, responsable du service urbanisme et environnement de la commune de Geer et Mme Florence Dabompré, responsable communication de la commune de Geer.

ACCUEIL

DOMINIQUE SERVAIS : tout d'abord bonsoir à toutes et à tous et merci de votre présence dans la salle de la Liberté de la commune de Geer. Alors, pourquoi ici ? et bien tout simplement parce que le projet qui va vous être présenté concerne principalement la commune de Geer mais je suis également accompagné pour la commune de Hannut de **Mme Degroot**, échevine, et de **Mme Waltery**, responsable du service urbanisme et environnement. Nous a rejoint également, **Mr Pol Guillaume**, Bourgmestre de la commune de Braives, concerné également par ce projet.

Je ne vais pas parler beaucoup car le collègue et moi-même ainsi que les personnes que je viens de citer, sont, comme vous, là pour participer à cette réunion d'information préalable. Il est de notre devoir d'accepter qu'une société, promoteur, qu'un projet puisse être présenté au public. À ce jour, nous n'avons pas plus d'informations que vous et nous découvrirons avec vous l'ensemble du projet. Les seules informations que nous avons eues sont celles que vous avez pu découvrir sur le site internet de la commune. Le promoteur avait l'obligation d'avertir via plusieurs canaux d'informations les citoyens de la date de cette réunion, ce qui a été fait et vérifié. Il y aura la présence d'un secrétariat en la présence de Mme Deghaye, responsable du service urbanisme et environnement de la commune de Geer et Mme Florence Dabompré, responsable communication de la commune de Geer.

Je dois vous informer également que la séance est enregistrée, ce qui permettra de reprendre le plus possible et correctement les différentes questions, réponses et avis qui seront donnés.

Je vais maintenant découvrir avec vous le projet en passant la parole à Mr Olivier COLLE

MODERATEUR : Merci Mr le Bourgmestre. Alors, moi je suis un petit peu comme le trait d'union entre vous, les auteurs de projet, le bureau d'étude et mon rôle est que la soirée se passe le mieux possible c'est-à-dire que tout le monde puisse s'exprimer et que l'ordre de jour soit respecté pour que ces premières démarches dans le cadre du projet puissent être validées. On a notamment la promotion de cette RIP et vu l'assistance ce soir, à mon avis ça a été bien reçu, l'information est bien arrivée jusqu'à vous. Et puis au niveau du déroulement de la soirée, on va vous parler des énergies car qui plus est d'habitude ce sont des industriels qui présentent le projet mais ici non, il s'agit d'une coopérative. On va vous expliquer en quoi c'est une particularité. Ensuite, nous allons vous présenter le projet à proprement dit. Puis, on va vous expliquer ce qu'est un bureau d'étude et comment va se passer l'étude d'incidence. Ce sera avec CSD (bureau d'étude) tout à l'heure. On va essayer d'aller le plus vite possible pour vous laisser la parole le plus possible et que l'on puisse arriver dans un échange de questions-

réponses. Donc, dans un premier temps, on va vous demander de ne pas interrompre les orateurs. Vous notez tout ce que vous voulez, et l'on pourra revenir sur toutes les thématiques que vous souhaitez et toutes les slides particulières si vous avez une question, mais au début c'est important d'écouter le message qui va vous être donné et après vous pourrez réagir, on gardera un maximum de temps pour ça. On va d'abord accueillir Bernard Doboysier, l'un des fondateurs d'HesbEnergie et qui va nous expliquer en quoi cette coopérative a une démarche originale et quels sont déjà ses faits d'armes.

BERNARD DEBOYSER (HESBENERGIE) : bonjour à tous. Effectivement je suis l'un des fondateurs et un administrateur de la Coopérative locale. Je suis ingénieur et j'habite à Orp-Jauche, à quelque centaine de mètres de la limite avec Hannut et Petit-Hallet, un habitant local donc. J'aurai l'honneur et le plaisir de vous présenter la coopérative et le projet.

MODERATEUR : alors, dans cette soirée on aura également Maarten De Groote et Mr Luc Vercruyse qui sont dans la salle et qui sont des membres de HesbEnergie qui viendront nous expliquer pourquoi ils le sont devenus et leur témoignage rapide et ensuite nous entendrons, Pierre Audrit, chef de projet nous parler du projet. Pierre, une petite présentation tout d'abord ? Vous allez vraiment vous en tant qu'administrateur suivre ce projet et c'est vous qui le présenterez tout à l'heure.

PIERRE AUDRIT : Oui, pas en tant qu'administrateur et coopérateur mais en tant que chargé de mission. Je suis donc chargé de cette mission et de tout d'abord donc organiser cette RIP et si tout se passe bien peut-être d'aller plus loin dans le projet. Je suis ingénieur et voilà 3 ans que je suis HesbEnergie et je suis en partime depuis un an complet.

MODERATEUR : alors nous avons également Florent Wampach qui lui représente CSD, le bureau d'étude qui va se charger de l'étude d'incidence. E qui veut dire qu'il va nous expliquer tout ce qui va être mesurer, à votre demande parfois, parce que vous allez pouvoir avoir une incidence aussi sur cette étude. Toute petite présentation de CSD Florent.

FLORENT WAMPACH : On est un bureau d'étude et donc pour tout projet de type parc éolien de plus de 3 mégawatts, la réglementation impose en fait de faire une étude d'incidence sur l'environnement et du coup on a été mandatés par HesbEnergie. Je vous présenterai en quoi consiste une étude après les présentations du projet.

MODERATEUR : voilà, une fois qu'on aura entendu tout ce petit monde, la séance de questions-réponses suivra et un petit drink également pour parfois prolonger le débat et poser des questions qu'on n'a pas envie de devoir exprimer au micro. À ce propos, très important, on a déjà avec Mr le Bourgmestre dit tout à l'heure que la séance est enregistrée. Pourquoi ? parce qu'il y a un rapport écrit qui est dressé mais il y a aussi un rapport sonore afin de ne louper aucun propos de ce que vous allez dire et cela a valeur de rapport véritablement mais si vous préférez écrire par après ou que d'autres personnes non présentes à cette réunion, veulent donner leur avis, vous aurez un délai. Alors, le délai normal est de 14 jours, mais ici vu qu'il y a des congés scolaires, les auteurs de projet ont décidé de leur propre initiative de le prolonger d'une semaine donc il y aura 21 jours au total pour pouvoir écrire. Alors, je crois qu'on aura les adresses sur slides mais vous devrez donc écrire à la commune de Geer qui va recevoir toutes les doléances par écrit avec une copie aux auteurs de projet donc c'est-à-dire chez HesbEnergie dont vous allez découvrir un peu plus tard les adresses postales et e-mail et de toute façon, vous avez ça dans les documents qui vont vous être remis et on vous rappellera ces adresses importantes également à la fin de la réunion. Ce qui est aussi important c'est de parler des délais. Là, nous sommes vraiment au tout début, réunion d'informations préalable. Vous allez tous découvrir, autorités comme citoyens, le projet initial avant une procédure d'étude d'incidence et puis seulement après, il y aura un dépôt de permis. Donc tout cela va durer une bonne année. On va y revenir régulièrement. Aujourd'hui c'est vraiment le tout premier moment qui se veut citoyen ça le but est de

vous parler. Bien sûr on ne sera pas tous d'accord à l'issue, ce n'est pas le but mais c'est bien que tout le monde ou du moins la majorité d'entre vous car vous êtes très nombreux, puisse exprimer ce qu'il a envie de dire dans un sens comme dans un autre, ça peut être des questions, des infirmations également, ce sera donc la troisième partie de la soirée. Alors, on va passer à la présentation de HesbEnergie.

PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE HESBÉNERGIE

BERNARD DEBOYSER : vous êtes nombreux aujourd'hui, merci pour votre intérêt. J'imagine qu'un certain nombre d'entre vous ne vient pas pour la première fois à une RIP parce qu'il y a déjà eu pas mal de projets dans la région. Nous sommes venus nous aussi à des RIP à Hannut. Celle d'aujourd'hui est un peu particulière parce que lorsque vous avez la présentation d'un projet en général, ce sont des développeurs tels que vous connaissez, dont vous avez déjà entendu parler, Engie, Luminus, Eneco etc. des multinationales. Aujourd'hui c'est une coopérative citoyenne qui a été créée ici dans la région par des citoyens de la région qui vont développer ce projet éolien. Donc, je pense que c'est quelque chose d'un peu particulier. HesbEnergie c'est une coopérative qui a déjà une dizaine d'année, créée en 2013 par 37 habitants des communes d'Orp-Jauche, Ramillies et Hannut parce qu'à ce moment-là on a entendu parler d'un projet qui allait se faire dans la plaine de Boneffe, sur trois communes : Eghezee, Orp-Jauche et Ramillies. Ce projet au départ devait comporter 17 éoliennes et puis au final il a été réduit à 12 et puis à 9 et nous avons pensé en tant qu'habitants, confrontés à ce parc près de chez nous, que ce serait bien que certaines éoliennes de ce parc puissent être exploitées par les habitants de la région et pas uniquement par les multinationales qui viennent de loin. Nous avons discuté et finalement créé cette coopérative. Nous étions 37 à l'époque et nous sommes dix ans plus tard déjà 1.500 coopérateurs sur la Hesbaye. Étant donné qu'au moment où on s'est créé, on a entendu parler d'un autre groupe sur Chaumont-Gistoux, qui voulait également créer une coopérative et encore un autre du côté d'Engis, nous nous sommes mis ensemble et on s'est dit qu'on allait participer nous aussi à la production énergétique en développant des projets de production d'énergie renouvelable sur la Hesbaye. La Hesbaye est caractéristique avec pas beaucoup de vallées, bois mais beaucoup de champs et donc zone propice aux éoliennes. Vous voyez (PowerPoint) la progression du nombre de coopérateurs. Chaque semaine, nous avons des nouveaux coopérateurs et l'année passée un bon important (2021-2022) car nous avons mis en service 2 éoliennes donc ça nous a rapporté aussi un certain nombre de coopérateurs puisque les habitants tout près de celles-ci ont également eu envie de pouvoir participer au projet. Vous voyez ici sur une carte de la Hesbaye, que nous avons des coopérateurs qui sont répartis un peu partout sur le territoire, quelques-uns un peu à l'extérieur de la Hesbaye. Nous avons notamment à peu près 70 coopérateurs sur les trois communes intéressées par le projet d'aujourd'hui : Geer, Hannut et Braives. À savoir aussi, que la région wallonne via une de ces filiales d'investissement, a investi depuis maintenant 3-4 ans dans notre coopérative, ce qui prouve que même les autorités publiques nous font confiance dans le développement de notre société. L'objectif est de participer activement à la transition énergétique. Je ne vous parlerai pas en long et en large des changements climatiques, de la crise énergétique etc., j'espère que vous êtes un petit peu aussi motivés à vouloir changer les choses. Nous pensons que la lutte contre les changements climatiques qui affecteront les générations futures, ne passent pas uniquement par les gouvernements et les grandes multinationales mais que chaque citoyen a aussi son apport dans cette lutte notamment en participant à l'effort des coopératives comme la nôtre. En participant activement en produisant de l'énergie renouvelable et locale. C'est une coopérative citoyenne, c'est-à-dire avec une structure démocratique. Chaque coopérateur n'a qu'une seule voix à l'assemblée générale et c'est à cette assemblée que les décisions importantes, comme lancer le projet d'aujourd'hui, se prennent. Ce n'est donc pas le conseil d'administration ou les administrateurs qui décident comme dans les grandes sociétés mais bien l'assemblée générale. Nous avons quand même 9 administrateurs depuis le début, tous bénévoles, et

jusqu'il y a deux mois, tous les projets avaient été développés par des bénévoles. Ce n'est que maintenant depuis deux mois, depuis que deux des éoliennes, ainsi que d'autres structures dont je vous parlerai après, produisent réellement que nous commençons à faire des bénéfices et que nous avons donc pu engager 3 personnes à mi-temps, dont notamment Pierre, pour développer les projets. Vous voyez (PowerPoint) une carte de nos différents projets. Les pictogrammes verts sont les projets qui sont en service, les noirs sont ceux en développement comme cela qui nous concernent ici. Nous avons plusieurs types de projets. Les éoliennes évidemment et c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui mais nous essayons tout de même d'un peu nous diversifier. Nous avons donc avec d'autres coopératives, construit 6 petites centrales hydroélectriques notamment sur la Sambre et sur l'Ourthe. Ce n'est pas en Hesbaye me direz-vous mais nous avons profité quand même de cette possibilité pour développer l'hydroélectricité qui complète bien l'éolien. Nous avons aussi des projets de biomasse, c'est-à-dire des chaudières à base de déchets de bois pour chauffer de grandes structures. Nous en avons une à Sclin, près d'Andenne. Nous avons également des projets photovoltaïques comme à Oreye (projet en développement). En ce qui concerne les éoliennes, nous en avons 3 en service qui produisent depuis un certain temps. La première est implantée sur la commune de Fernelmont, nous l'avons développée avec d'autres coopératives et la commune elle-même participe à ce projet et a investi dans le projet. La 2^e, depuis juillet 2021, est en service à Juprelle où là, la commune n'a pas souhaité participer. La 3^e est dans la plaine de Boneffe, c'est d'ailleurs celle-là qui a finalement donné vie à notre coopérative. La commune de Ramillies participe elle aussi dans cette dernière éolienne citoyenne. Nous sommes aujourd'hui actuellement de construire une 4^e éolienne à Perwez où la commune a aussi décidé de s'associer à nous pour la construction et plus tard l'exploitation de l'éolienne. La commune a même le désir de prendre 49% de parts dans cette future éolienne citoyenne. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons des centrales hydroélectriques mais aussi des chaufferies biomasse dont une qui approvisionne tout un centre d'hébergement pour personnes porteuses d'un handicap. Plusieurs bâtiments sont donc chauffés par cette chaufferie qui utilise des déchets de bois récoltés notamment dans les parcs à conteneurs de la province de Liège. Tous ces projets ont été faits pas uniquement par notre coopérative. Nous nous associons souvent avec d'autres coopératives notamment pour financer les projets, mais aussi d'un point de vue du personnel afin de réaliser le développement de ceux-ci. Comme je l'ai également dit, les communes participent parfois aussi à ces projets et ça peut également être le cas dans le projet qui nous intéresse aujourd'hui. Pour terminer, cette brève présentation, je voudrais vous dire qu'on ne se contente pas de produire de l'énergie. Il est important que nos membres puissent en profiter. Ainsi, avec d'autres coopératives, nous avons créé un fournisseur agréé d'électricité en Wallonie : Cociter (Comptoir Citoyen des Énergies). Ce fournisseur va acheter l'électricité produite par nos différents moyens de production (éoliennes, centrales etc.) et de revendre celle-ci à nos coopérateurs s'ils le désirent, aucune obligation. Cociter a été créée par onze coopératives citoyennes et nous sommes maintenant 13 ou 14 coopératives. Et donc les membres de celles-ci peuvent bénéficier de l'électricité qu'elles produisent. C'est ce que l'on appelle le circuit court de l'électricité, produite localement. Coopératives-Cociter-Coopérateurs. Et finalement, l'achat de cette électricité va alimenter le financement des différents projets. Nous dépendons donc pas du marché, du prix du gaz. Le vent sera toujours gratuit. Ce qui veut dire que lorsque nous connaissons des crises énergétiques, nos productions ne sont pas affectées, nos frais non plus. Nous achetons gratuitement la « matière première » et les autres frais, les taux d'intérêts sur nos emprunts ne sont pas ou très peu impactés. Ce qui veut dire que nos prix ont pu rester stables et nos coopérateurs bénéficient de l'électricité la plus basse du marché depuis le début de la crise. Vous pouvez d'ailleurs tous nous rejoindre, chacun peut facilement participer à la coopérative. Une part est à 125,00€ et donne une voix à l'assemblée générale. Il n'y a pas de limite au nombre de parts à acquérir. Vous pouvez également acheter des parts pour vos enfants et donc investir dans leur futur. Voilà la présentation de notre coopérative. Je vais passer maintenant la parole à deux habitants de communes voisines qui vont

expliquer pourquoi ils sont devenus coopérateurs chez HesbEnergie et même administrateurs pour certains.

MAARTEN DE GROOTE : Bonsoir à toutes et à tous. Je ne suis pas francophone comme vous l'entendez mais je suis fier d'être Falaisien depuis 2013. J'habite avec ma compagne et nos enfants. Je suis déjà actif depuis environ 20 ans dans la transition énergétique plutôt dans les mises en place des politiques énergétiques ont fait des études pour la commission Européenne mais aussi pour le gouvernement flamand et la Wallonie. Par exemple j'ai travaillé sur la stratégie rénovation de la Wallonie. Pour l'instant je travaille beaucoup avec des entreprises sur l'aspect innovation par exemple pour l'instant on est en train d'implémenter des quartiers « énergie positive » ou en fait annuellement on produit plus d'énergie que ce dont on a besoin pour les ménages dans ces quartiers. C'est super intéressant et ça donne beaucoup de motivation et de travail et en même temps il y a un peu de frustration car j'ai au final peu d'impact sur mon environnement personnel direct. Et c'est entre autres pour cela que je fais partie du comité de Braives (PALGC) où on travaille plus sur les stratégies d'énergie/climat etc. comme Bernard l'a dit, moi aussi je suis quand même très conscient des tensions et des contraintes géopolitiques depuis maintenant la « 2^e guerre froide » avec la Chine, les États-Unis, mais aussi avec la guerre en Ukraine, qui ont leurs lots d'impact direct chez nous comme le prix de l'énergie qui a monté d'un coup, c'est du jamais vu On peut donc se poser la question, moi comme habitant de Braives, qu'est-ce que je peux faire là-dedans ? Et en fait, la réponse, et c'est aussi mon expérience professionnelle qui me fait dire cela, on peut avoir un impact et augmenter notre résilience à toutes ces manifestations géopolitiques. On peut notamment consommer moins d'énergie et être ainsi moins dépendants de la Russie par exemple et donc de régimes que l'on peut considérer comme criminels. Il ne s'agit pas nécessairement de diminuer notre confort mais par exemple on peut travailler sur l'isolation, comme ça le confort monte et on consomme moins d'énergie. Deuxièmement, on peut aussi produire de l'énergie renouvelable et ne plus être dépendant du gaz et tout cela. Troisièmement, et c'est aussi important et Bernard en a un peu parlé, on peut donner, ou on devrait donner l'accès local à cette production d'énergie renouvelable. Si on ne donne pas accès au « local », on est toujours dépendant des grandes entreprises dont nous n'avons pas de contrôle. Chez HesbEnergie, on croit beaucoup dans le slogan qu'« ensemble nous sommes plus forts ». Ici ça montre la production de l'année passée (voir slide) via les centrales hydrothermiques et les éoliennes. On voit que l'éolien a commencé en octobre et au total l'année passée on a produit presque 7 Gigawatt. On avait un peu plus de 1.500 coopérateurs ce qui veut dire qu'on produit déjà plus d'électricité que ce dont nos coopérateurs ont besoin. Alors, dire « on ne peut pas avoir d'impact » moi je réponds que « si, on peut ! ». Et ça, c'est vraiment pour moi une motivation pour renforcer l'énergie et augmenter la résilience contre les choses qui se passent dans notre monde. Ma motivation principale reste tout de même ma petite fille, Lou, 4ans. Chaque dimanche, on va chercher des pistolets à Moxhe et on passe via la chaussée Romaine devant des éoliennes. Elle les regarde et dit « Papa, je voudrais monter sur cette éolienne ». Je lui réponds « on ne peut pas, on n'a pas accès mais un jour pour toi, je vais construire une éolienne » et elle me regarde avec des grands yeux et ne me croit pas mais j'espère bien que dans quelques années, elle pourra me croire. En tout cas merci.

LUC VERCRUYSE : Bonsoir à tous. Je suis Luc Vercruyse et je suis habitant de Cras-Avernas. J'ai mis une grande photo de mon environnement direct (voir slide n°25) où l'on peut voir le projet « Greensky » qui était l'un d'un premier projet de la région lancé par Engie et Infrabel. Ce projet est arrivé au moment où on ne s'y attendait pas, comme une agression pour les riverains, pour nous. Ça a été difficile à accepter et personnellement, je me suis mis avec d'autres dans un comité dit « d'opposition » à ce projet. En même temps, c'était un peu en contradiction avec des convictions assez fortes au niveau énergétique à savoir que les énergies fossiles il faut vraiment s'en sortir. Donc il y avait une certaine contradiction et j'ai tenté de la résoudre et la manière de le faire fut d'aller dans le sens

de ce qu'HesbEnergie propose. De fil en aiguille, comme je suis intéressé au sujet, je me suis un peu impliqué au niveau local avec la commune de Hannut pour voir quelles étaient les solutions possibles et j'espère avoir apporté quelque chose à ce niveau-là. Toujours est-il qu'aujourd'hui, HesbEnergie, que j'ai rencontré au fil de mes différents parcours entrepris sur le sujet, a pour moi effectivement des atouts qui font que ça devient quelque chose de plus acceptable, de plus facile à vivre et qui permet à tous de profiter de ce que le vent peut nous apporter dans notre région. Donc, quelque part, ça fait la synthèse de mes préoccupations. C'est un peu pourquoi je suis coopérateur, membre semi actif. Je peux donner un coup de main quand j'en ai envie en faisant par exemple la carte des coopérateurs sur le slide que vous avez vu auparavant. Je voulais aussi dire quelques mots sur le contexte dans lequel on vit et qui évolue et montrer que les institutions sont en marche. Si on regarde la page de garde des Nations-Unies, on voit qu'elle est préoccupée par la planète et les Nations-Unies sont responsables de l'organisation du protocole de Kyoto d'il y a déjà 20, 30 ans (en 1996 je pense), l'accord de Paris, le GIEC, donc on voit bien la préoccupation mondiale malgré les conflits que l'on voit au quotidien. Au niveau de l'Europe, elle est aussi en marche. On entend dans la presse par exemple de « Fit for 55 » ou encore de « REPower Europe », ce sont des actions européennes très fortes qui vont dans ce sens-là avec, comme vous le savez, d'ici 2023 moins 55% d'émissions de CO2 et la neutralité carbone en 2050. Ce sont des décisions à un haut niveau et ça se décline aussi au niveau wallon avec des actions comme la smartisation des réseaux, un plan air-climat-énergie qui a pour but de renforcer les performances énergétiques mais aussi de doubler la production du renouvelable etc. Il y a dans ce plan également, une ambition d'avoir plus de production via l'éolien également. Je voulais terminer par une citation qui me convient bien aujourd'hui de Mr Antonio Guterres lors de la présentation du dernier rapport du GIEC qui dit « En bref, notre monde a besoin d'une action climatique sur tous les fronts – tout, partout, tout à la fois ».

PRÉSENTATION DU PROJET

MODÉRATEUR : Merci à Bernard Deboyser et à Maarten et Luc d'avoir livré leur témoignage sur la raison pour laquelle ils ont décidé de rejoindre cette coopérative HesbEnergie qui est donc porteuse de projet ce soir. On vous a donc expliqué la particularité de cette réunion, le fait que ça ne soit pas un industriel qui propose ce projet mais bien une coopérative et pour moi qui modère régulièrement des réunions d'informations préalables, c'est la 1^{ère} fois que ça se passe comme cela car des coopératives, on en voit beaucoup, mais qui portent un projet c'est la 1^{ère} fois pour moi. Cela méritait donc cette petite demi-heure pour vous expliquer la particularité donc de leur mécanisme. C'est seulement maintenant qu'on arrive dans le concret c'est-à-dire que l'on va vous présenter ce en quoi concerne le projet qui arrive certainement près de chez vous, pour certains très près, et vous êtes impatients de savoir ce qu'il comprend et quelle est l'intention des porteurs de projet. En l'occurrence, Pierre Audrit qui va donc nous détailler ce sur quoi portera peut-être la demande après l'étude d'incidence, et ce qu'ils ont comme ambition de réaliser sur les trois communes : Geer, Hannut et Braives.

PIERRE AUDRIT : Rebonsoir, je vais essayer d'être concret et en même temps pas trop long. Donc, je suis chargé de mission pour HesbEnergie. Le projet concerne ici trois commune mais c'est assez partagé différemment parce qu'il y aura 5 éoliennes sur la commune de Geer, 1 éolienne sur la commune de Braives et 1 sur la commune de Hannut.

En quoi consiste le projet et quelle sera le type d'éolienne ? On envisage, et je dis bien « envisager » car après va venir une étude d'incidence qui va peaufiner les valeurs, éventuellement les réduire, mais donc on envisage au maximum des éoliennes qui feront en bout de pales 180m. Cette grande taille nous permet d'aller jusqu'à peut-être 5 Mégawatt de puissance individuelle et une production estimée, puisque c'est un parc de 7 éoliennes de 5 Mégawatt, jusqu'à 11 Gigawatt/an/éolienne et donc jusqu'à 77 Gigawatt/an pour l'entièreté du parc. Cela équivaut, si on estime qu'un foyer consomme environ

3.700 Kilowatt/an, à 21.000 ménages, ce qui fait pas mal d'habitations dans la région si vous faites le compte. On développera tout cela en partenariat avec Eneco, Cociter, Rescoop et éventuellement d'autres coopératives puisque Bernard vous l'a expliqué, les coopératives coopèrent entre elles. On a déjà une intention de la coopérative « Émissions Zéro » de se joindre au projet car c'est un gros projet.

Vous êtes tous impatients de savoir où c'est. Vous avez déjà plus ou moins l'information dans le dépliant. On peut dire que le parc se situe à peu près entre les autoroutes E40 et E42, à peu près à la moitié. Un point de repère important est le fameux rond-point de Braives avec la plaine de jeux. Si on trace un triangle sur les communes de Hannut, Geer et Braives on se retrouve presque au centre avec quand même le centre de gravité nettement plus dans l'axe Geer-Braives. Sur une carte un peu plus zoomée, on voit les points de repères comme le fameux carrefour évoqué donc avec la plaine de Jeux « L'Atelier ». Au sud, on a la chaussée Romaine. À l'Ouest, on a la Nationale 64. Au nord-Ouest, on a la route qui joint Lens-st-Rémy à Lens-st-Servais. La dernière « frontière » est la rue de la Chapelle. On peut voir aussi la rue de Tourinne, la voie de Liège et la rue du Bois de Donceel, pour situer le parc. Situé dans le contexte agricole, vous voyez qu'on est vraiment dans une grande plaine de cultures intensives entre les villages de Lens-st-Rémy etc. jusqu'à Tourinne.

Comment est-ce qu'on définit la position des éoliennes et comment est-ce qu'on part sur un projet en se disant « là, on va mettre des éoliennes » ? La 1^{ère} question à se poser est : est-ce qu'il y a un potentiel venteux ? On est en Hesbaye, plateau bien ventilé, très intéressant, un puit d'énergie important. Après on doit respecter le cadre d'implémentation wallon qui dit notamment que les habitations, les groupements d'habitations ne peuvent pas se trouver à moins de 4 fois la hauteur des éoliennes. Vu qu'on a parlé d'éoliennes de 180m, cette distance est donc de 720m et donc on a tracé sur cette carte en rouge, tous les bords des distances de 720m aux habitations groupées. 2^{ème} critère important (dans le cadre d'implémentation wallon) c'est : pas plus de 400m par rapport aux habitations isolées. Ensuite, on a des contraintes d'ordre plus technique comme par exemple ici on a la conduite de Fluxys, on ne peut pas se retrouver à moins de 180m de celle-ci. On a des lignes à haute tension et encore à peu près 80 critères mais le bureau d'étude vous en parlera peut-être plus en détails. Il y a quand même quelque chose qu'on n'a même pas su mettre sur la carte sinon elle était illisible, ce sont les faisceaux hertziens qui se croisent dans tous les sens. Ce qui fait que l'on a évalué que la meilleure position pour les éoliennes c'est donc à peu près celle-ci, à quelques mètres près. C'est la position la plus intéressante car évidemment il faut aussi respecter la distance entre éoliennes sinon elles se font concurrence. On est dans une région très particulière. La zone en pleine Hesbaye que l'on voit ici, que l'on appelle zone HTA08, c'est une zone militaire d'entraînement à basse altitude des hélicoptères donc l'armée a dit « on ne peut rien mettre comme éoliennes (donc en hauteur) dans cette zone-là ». En 2010, le gouvernement wallon a obtenu quand même d'avoir deux zones ouvertes dans lesquelles on peut installer des éoliennes avec certaines restrictions bien entendu. Ici, on a encore une zone de contrôle de l'aérodrome militaire de Beauvechain dans lequel aussi on n'a pas d'autorisation d'installation d'éoliennes. Ce qui fait qu'il ne reste pas beaucoup de place dans la Hesbaye ou cette région-là en tout cas. Donc, on peut voir que sur Villers-le-Bouillet il y en a pas mal de ce côté-là. Dans la zone principale, on a les différents projets aussi, développés par Engie, Luminus, etc. et puis on a un parc intéressant pour nous car c'est le parc de Boneffe développé par Eneco et dans lequel nous avons une éolienne. On a aussi un parc vraiment tout près, de l'autre côté de la route, que vous connaissez bien, le parc de Lens-st-Rémy. En jaune, c'est la position que nous proposons pour notre parc. Alors, pourquoi je vous montre tout cela, simplement pour vous dire qu'on est pratiquement à saturation car il n'y aura plus grand-chose qui pourra encore être construit.

J'en viens aux atouts de ce projet. Comme je viens de le démontrer en quelque sorte, c'est une des dernières zones encore disponibles pour installer des éoliennes. C'est une zone bien ventilée, loin des habitations, comme on l'a expliqué par l'étude qui a été faite. Pas de moyen d'encerclement car les

éoliennes sont soit au Nord soit au Sud et pas à l'Est et à l'Ouest, donc pas d'effet d'encerclement. C'est un projet citoyen, atout important. Ceci va entraîner possiblement des avantages pour les communes et aussi les citoyens, on expliquera un peu après pourquoi. Comme corolaire, c'est un peu surprenant, mais généralement quand on construit un parc, le bureau d'étude, qui étudie les incidences, recommande des zones de compensations pour la faune aviaire, oiseaux, chauve-souris etc. et on se retrouve avec des zones de compensations riches en biodiversité, là où il y en avait peut-être moins auparavant. C'est intéressant pour les communes parce que l'on offre la possibilité aux communes de participer à la construction du parc et donc de participer aux bénéfices retirés de l'exploitation des éoliennes. Pour les citoyens également donc vous pouvez devenir coopérateur et participer activement à la transition énergétique d'une part et vous pourrez avoir des dividendes, pas très élevés certes parce que c'est une coopérative citoyenne donc les dividendes sont limités à 6% mais ce qui est fort important quand même c'est que vous allez pouvoir participer ou en tout ça acheter votre électricité chez Cociter qui va donc pouvoir vous fournir une énergie verte, renouvelable, locale et citoyenne puisqu'elle a été payée je vais dire par les coopérateurs et au juste prix. Alors le juste prix ça veut dire que si les prix augmentent infiniment, Cociter va pouvoir diminuer, enfin limiter en tout cas l'augmentation et si les prix se cassent la figure, Cociter peut être aussi solidaire des coopératives et demander, ou plutôt payer un tarif intéressant pour l'électricité. Ce qui ne serait pas le cas si jamais le prix s'effondre et qu'on vend à quelqu'un d'autre car à ce moment-là on a un problème de rentabilité et donc des difficultés pour rembourser les emprunts.

Comment on envisage le planning du projet ? on a donc déjà commencé en 2022 avec l'analyse technique du projet (les cartes montrées etc. notamment). On se trouve maintenant en avril 2023 dans la réunion d'informations préalables. L'étude d'incidence va commencer à la suite de cette réunion. En 2024, si tout va bien, on va déposer une demande de permis et cette demande, si tout va bien et si on obtient le permis de construction, on pourrait lancer à partir de 2025, 2026, si on est optimistes, 2027, 2028, si on est un peu pessimistes. Mais en tout cas, on pense bien qu'avant 2030, chiffre rond et important pour beaucoup d'échéances, on serait prêts à produire.

Je vous remercie de votre attention.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'INCIDENCE

MODÉRATEUR : Merci à Pierre Audrit qui nous a présenté ce projet de 7 éoliennes qui va venir dans ce parc. Vous connaissez maintenant les limites du projet en tant que tel. Je vois que bon nombre d'entre vous prend note des questions, observations, c'est très bien. Vous les gardez encore car il y a une dernière étape c'est évidemment vous présenter ce bureau d'étude qui va réaliser l'étude d'incidence dans les prochains mois. On va vous expliquer maintenant avec Florent Wampach de CSD en quoi ça consiste, comment ça va se passer sur le terrain et ce qu'on va venir mesurer, tous les paramètres ou presque qu'on va venir mesurer dans votre jardin ou à proximité de vos habitations.

FLORENT WAMPACH : Bonjour à tous. J'ai oublié aussi de présenter ma collègue Gaëlle qui est là et qui répondra peut-être aussi à quelques questions par la suite de la présentation. On a été mandatés par HesbEnergie pour réaliser une étude d'incidence sur l'environnement. Pourquoi est-ce qu'on doit faire une étude sur l'environnement ? Parce que pour tout projet de parc éolien de plus de 3 Mégawatt, la réglementation l'impose. Les procédures de permis unique et d'évaluation environnementale sont régies par le code de l'environnement et le code du développement du territoire. L'étude d'incidence c'est en fait une annexe à la demande de permis qui va être déposée par HesbEnergie si tout va bien. C'est un outil qui est réalisé du coup par un bureau agréé. C'est un outil d'orientation pour le demandeur parce que sur base des recommandations, il peut améliorer la qualité environnementale de son projet. C'est un outil d'aide à la décision pour les autorités compétentes. Vous savez que les autorités vont décider d'autoriser ou pas le projet et donc en fait ils vont se baser notamment sur les

résultats de l'étude d'incidence pour pouvoir donner leur autorisation ou pas du projet. C'est aussi un outil d'informations pour vous parce que vous pouvez consulter les résultats de l'étude d'incidence et donc connaître les impacts qui sont attendus si le projet éolien voit le jour. C'est réalisé donc, comme je l'ai déjà dit, par un bureau d'étude agréé par la Région Wallonne et en fait l'agrément est garant de notre indépendance, de nos compétences et de notre expérience. Dans le cas ici, CSD a été mandaté pour l'étude d'incidence.

Qui est CSD Ingénieur Conseil ? C'est un bureau d'étude qui est implanté en Belgique depuis plus de 30 ans et on réalise des études d'incidence sur l'environnement depuis le développement éolien en Wallonie donc on a quand même une bonne expérience dans ce domaine. On a différents bureaux qui sont basés ici en Belgique mais on est aussi un groupe d'ingénierie environnementale européen dont le siège social est en Suisse et il y a des bureaux en Italie, en Allemagne, en Lituanie etc. On ne fait pas que des études d'incidence sur l'environnement pour des projets de parcs éoliens. Il y a aussi des études de mobilité ou de bâtiments, en géothermie donc là on reste dans les énergies renouvelables, des études de dépollution du sol donc voilà, si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter. C'était la page de pub.

Je vais avancer maintenant un petit peu plus sur ce qu'est l'étude d'incidence mais tout d'abord nous sommes dans la réunion d'informations préalable au public donc le demandeur a déjà présenté son projet. Cette réunion pour nous en tant que bureau d'étude, elle aussi importante parce que c'est ici que vous pouvez émettre notamment des suggestions, observations par rapport au projet. Donc par exemple s'il y a des ornithologues dans la salle, et qu'ils savent que le site éolien en projet de Geer-Ligney est traversé par tel ou tel oiseau, c'est notamment un des moments où vous pouvez le signaler. Si vous avez aussi par exemple connaissance de galeries souterraines à proximité du projet, des choses comme ça, tout élément, renseignement, est important pour nous donc il ne faut pas hésiter. Vous pouvez aussi présenter des alternatives que nous sommes obligés d'étudier du coup dans l'étude d'incidence. Par exemple de diminuer la hauteur totale des éoliennes donc ici on a un projet avec 180m de hauteur totale en bout de pale, et bien on peut très bien envisager d'étudier qu'en serait-il si on avait des éoliennes de 150m ou 200m. On peut donc toujours suggérer des choses comme ça ou nous proposer en fait de déplacer telle ou telle éolienne par exemple. L'objectif ici pour nous en tant que bureau d'étude c'est que vous nous apportiez ces éléments pour compléter le contenu standard de l'étude d'incidence.

L'étude d'incidence est donc un document qui se décline en plusieurs parties. Tout d'abord on va présenter le projet, localiser les éoliennes, où se trouve la cabine de tête, quel est le point de concentration des câbles du réseau interne du parc éolien. On va voir quels chemins vont être aménagés pour accéder aux éoliennes, par exemple des chemins publics ou autres. Donc on décrit le projet. Ensuite, la deuxième partie, on rentre vraiment dans un état des lieux de la situation existante. Comment le site et ses environs sont actuellement, en l'état actuel sans les éoliennes. Ça, en fait, on fait cette analyse au niveau de toutes les thématiques environnementales qui sont dans l'étude d'incidence et que vous retrouvez listée ici au 3^e point de la bulle du dessus (Power Point). Ensuite on va analyser sur base notamment de la situation actuelle, que va engendrer le projet, quels vont être les effets sur l'environnement ? ça sera donc à travers les thématiques sur le sol, l'eau, l'air, le climat. Parmi les grandes thématiques, celles qui ont en fait le plus de pages dans les études d'incidence on a le milieu biologique, le paysage et le patrimoine, l'acoustique et l'ombrage. Parce que les projets éoliens généralement ont plus d'incidence sur ces thématiques-là. J'y reviendrai un peu après justement, vous expliquer le type de résultats et un peu notre méthodologie dans les diaporamas qui suivent. Une autre partie de l'étude c'est d'envisager d'éventuelles alternatives qui pourraient être considérées par le développeur, je vous en ai déjà parlé, la hauteur totale etc. par exemple, un changement de configuration aussi donc comment sont disposées les éoliennes et voir s'il n'y a pas une alternative possible de configuration. L'étude étudie tout cela. Finalement, l'étude se termine par une série de

recommandations. Les recommandations sont des mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets sur l'environnement. Alors ici pour ce projet, l'étude n'est pas encore faite donc toutes les cartes que vous allez voir sur les diaporamas, ça n'a rien à voir avec le projet, il s'agit de projets qui ont déjà été étudiés, mais ce type de résultats-là qui seront présentés dans l'étude d'incidence. On va aborder les 4 grandes thématiques dont j'ai parlé : le milieu biologique, l'acoustique, l'ombrage et le paysage. Pour évaluer les incidences sur le milieu biologique, on fait des relevés habitat autour des éoliennes qui sont en projet. Quand elles ne sont pas encore implantées donc c'est théorique. On évalue donc en fait ce qui caractérise vraiment le milieu dans un rayon de 500m autour des éoliennes. On réalise aussi des relevés biologiques pendant une période d'un an et ces relevés sont principalement concentrés sur deux groupes d'espèce qui sont les oiseaux et les chauves-souris car ce sont les espèces qui sont malheureusement les plus impactées par les éoliennes. Alors pourquoi un an ? parce que l'on couvre différentes périodes de l'écologie des oiseaux et des chauves-souris donc les oiseaux ils sont là au Printemps lors de la nidification, il y a des passages migratoires qui vont se faire davantage pendant l'été, et après ils vont hiberner. Donc, on est obligés de faire les inventaires au moins sur un an et on complète en fait ces inventaires avec des bases de données externes, notamment avec celles du DEMNA du Service Public Wallonie. Cela permet de caractériser le site et une fois qu'on a toutes ces données, on peut voir quelles espèces vont être plus ou moins impactées par le projet, en fonction de leur comportement face à l'éolien et donc on va proposer, recommander des mesures par la suite pour compenser, éviter tout cela. Une autre thématique c'est les effets du projet sur le paysage et le patrimoine donc c'est vraiment une question visuelle. On va le faire sur plusieurs périmètres autour du projet. Un plus grand périmètre qui est de l'ordre de 15 à 21 km donc ces périmètres sont définis par la cadre de référence qui est un outil qui en fait donne les indications pour l'implantation des éoliennes en Région Wallonne. Ici (Power Point), vous avez un exemple pour un périmètre éloigné, et dans donc dans ce projet le périmètre étant d'environ 16 km et donc vous avez une carte de visibilité des éoliennes que l'on génère sur base de modélisations mathématiques et on voit que les zones qui sont en jaune sur la carte, concrètement c'est là où l'on voit les éoliennes. Par contre, les zones qui sont grises, ce sont les zones où on ne voit pas les éoliennes. Les zones vertes par contre ce sont des forêts. Vous pouvez donc constater qu'ici, le projet en question, le petit point jaune, au-delà de ces zones forestières, on ne voit plus les éoliennes. Donc on prend en compte évidemment les forêts pour la visibilité des éoliennes et ensuite on évalue les incidences à différents niveaux. Un autre exemple avec un périmètre un petit peu plus restreint, donc ici ce qui est entouré en bleu c'est un périmètre de 5 à 7 km, dans lequel on recense tous les éléments d'intérêt paysager et patrimoniaux et ensuite depuis ces éléments particuliers, on va voir les incidences du projet d'un point de vue visuel depuis ces endroits-là. Dans un périmètre encore plus restreint, on a des analyses spécifiques notamment pour des habitats qui sont proches, des zones d'habitat qui sont proches. Par ailleurs, on fait aussi dans le périmètre de plus de 5 à 7 km pour des zones d'habitat cette analyse sur la modification du cadre paysager. L'analyse paysagère elle est agrémentée de photos-montages. On a un paysagiste qui va sur le terrain et qui va prendre des photos depuis différents points de vue où l'on a vu en fait qu'il y avait potentiellement de la visibilité des éoliennes et donc on va modéliser les modèles d'éoliennes qui sont étudiées sur ces photos-montages. Là c'est une représentation projetée. Ça vous permet à vous aussi en consultant l'étude, de voir les modifications des cadres paysagers, depuis les zones d'habitat, depuis vos habitations, etc. Une autre thématique c'est le bruit. Vous savez que les éoliennes font du bruit et donc on va réaliser une étude via un sonomètre qu'on place dans les zones habitées qui sont très proches pour caractériser le bruit ambiant actuel sans les éoliennes. Ensuite, sur base de modélisations mathématiques, on va générer notamment des cartes, un résultat, où l'on voit les différents niveaux de bruit que génère le projet éolien. Et cela on va le comparer aux valeurs réglementaires en vigueur pour dire si le projet éolien dépasse ou non ces valeurs seuil. Si c'est le cas, un bridage acoustique des éoliennes est recommandé pour qu'elles respectent les valeurs seuil. Ce qu'on recommande aussi

systématiquement dans les études c'est faire un suivi post implantation donc une fois que les éoliennes fonctionnent, on refait donc des mesures in situ et on va les comparer avec les valeurs réglementaires pour voir s'il y a des dépassements. Et si c'est le cas, les éoliennes sont de nouveau bridées encore plus fortement d'un point de vue acoustique. Une autre grande thématique c'est l'ombre mouvante. Vous savez que la terre tourne sur elle-même et sur une ellipse autour du soleil, donc l'ombre va changer de position en fonction du jour, de l'année, de l'heure de la journée et donc un résultat via des modélisations mathématiques, avec les modèles qui sont étudiés donc ici on a des modèles qui ont 180m de hauteur totale, on crée des modélisations mathématiques et on sait dire en fait les niveaux d'exposition à cette ombre qui bouge au cours d'une année. Sur base de ces résultats, on compare aussi avec les valeurs réglementaires, et s'il faut, un bridage via un module d'arrêt de l'éolienne est mis en place qui permettra de respecter la réglementation.

Du coup, une fois que l'étude d'incidence sur l'environnement est réalisée, le développeur va intégrer les recommandations de l'étude dans sa demande de permis. Il faut savoir que s'il ne le fait pas, il doit s'en justifier auprès des autorités et ça rend le projet beaucoup moins acceptable. Ensuite, il introduit sa demande de permis auprès des autorités compétentes et il y a une phase d'enquête publique qui démarre. À ce moment-là, vous pourrez consulter notamment les résultats de l'étude d'incidence et émettre vos remarques auprès des autorités compétentes sur base de résultats de l'étude ou sur des considérations. Ensuite, en phase d'instruction du dossier, suite à l'enquête publique, l'autorité compétente, c'est-à-dire la Région Wallonne, va consulter différents services qu'ils soient communaux, régionaux, ou des administrations, institutions et qui vont émettre des avis par rapport au projet. Donc sur base de ces avis et des résultats de l'étude d'incidence, l'autorité compétente va autoriser ou pas le projet. Ça arrive parfois qu'elle autorise quelques éoliennes sur l'ensemble du parc qui était en projet ou parfois elle refuse l'entièreté du parc. Pour nous en tant que bureau d'étude, les autorités compétentes remettent un avis aussi sur la qualité de notre étude, si elle est complète ou pas, parfois on nous demande des compléments d'informations pour pouvoir se positionner. C'est aussi par rapport à notre agrément, on est obligé d'avoir des avis assez favorables quant à la qualité de l'étude forcément. C'est tout pour moi pour cette présentation.

MODÉRATEUR : Merci Florent. Il est important de préciser que l'étude d'incidence c'est quand même une brique au niveau des documents et que vous allez éditer également un résumé qui est understandable et facile à comprendre pour la majorité des personnes quand on n'est pas technicien et pouvoir rapidement et réellement se rendre compte sur quoi elle a porté cette étude d'incidence qui va seulement commencer après. Bernard a peut-être quelque chose à ajouter ? Non, on est déjà prêts pour commencer à répondre aux questions, c'est magnifique. Alors, c'est important de préciser aussi une chose c'est que ce moment c'est un moment citoyen. Pourquoi ? parce que le législateur wallon a voulu que ces RIP aient lieu, ce n'est pas forcément le cas au Nord du pays par exemple où là les projets arrivent directement avec une demande de permis. Ici, il y a un moment où vous avez l'occasion de poser vos questions, d'émettre des propositions également et puis de pouvoir savoir exactement ce que l'auteur de projet a envie de faire et d'être le plus transparent possible c'est le but d'une soirée comme celle-ci, c'est tout le monde puisse s'exprimer. C'est donc seulement le premier moment donc après, on le rappelle, il y aura l'étude d'incidence et après seulement peut-être un dépôt de permis et là encore vous aurez l'occasion évidemment d'émettre des avis puisqu'il y aura un deuxième moment de consultation des riverains du projet. Maintenant on va arriver, et je vous remercie déjà pour votre attention pendant cette heure complète de présentation, c'était un peu plus long qu'une RIP habituelle parce qu'il y eu aussi la présentation de cette coopérative HesbEnergie qui présente ce projet ce soir, et maintenant la parole va être à vous. On va sortir nos micros, vous allez pouvoir vous adresser d'une part soit aux auteurs de projet qui vont répondre à vos questions soit au bureau d'étude si vous avez des questions plus techniques sur comment va se passer cette étude d'incidence.

Simplement je vous demanderai car c'est important puisque l'archive sonore qui est enregistrée vaut comme un rapport officiel donc il est important de dire à chaque fois avant de prendre la parole, vos noms prénoms et localité, histoire que l'on puisse faire le lien avec qui a pris la parole ce soir. Alors, je ne sais pas qui veut ouvrir le bal et je vais essayer de donner la parole à un maximum de personnes ce soir.

SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES

Modérateur : Olivier Colle - Remercie Mr Florent Wampach pour sa présentation et précise que l'étude d'incidence est « une brique » au niveau des documents et qu'il va éditer un résumé qui est understandable et facile à comprendre pour la majorité des personnes et ainsi pouvoir se rendre compte sur quoi elle va porter cette étude qui va seulement commencer après cette RIP.

C'est important de préciser que ce moment est un moment citoyen, Pourquoi ? Parce que le législateur wallon a voulu que cette RIP ait lieu ce qui n'est pas forcément le cas dans la région flamande du pays où là, les projets arrivent directement avec le permis. Ici vous avez l'occasion de poser vos questions, d'émettre des propositions, et de pouvoir savoir exactement ce que l'auteur de projet à envie de faire. C'est aussi l'occasion que tout le monde puisse s'exprimer ; C'est seulement le premier moment. Après on rappelle qu'il y aura l'étude d'incidence et seulement après peut-être un dépôt de permis. Là encore vous aurez la possibilité d'émettre des avis car il y aura un 2^{ème} moment de consultation des riverains dans le cadre du projet. Nous allons maintenant procéder à la séance de questions/ réponses. Vous pouvez vous adresser d'une part à l'auteur de projet ou d'autre part au bureau d'étude. Il est important de bien donner vos nom et prénom avant de prendre la parole.

Q ? : M Renier Dominique - vous avez parlé de distance par rapport à une habitation, devait tenir compte de l'auteur de l'éolienne, j'ai également vu que la distance devait aussi tenir compte de la puissance de l'éolienne

R : Dans le cadre actuel, car vous savez qu'il est en révision, c'est moins de 4 fois la hauteur

Q ? : dans le cadre actuel ok mais quand sera-t-il en 2026

R : on verra à ce moment-là. Actuellement c'est la réglementation.

Q ? : c'est quoi pour vous une habitation isolée

R : c'est une habitation qui ne se trouve pas dans les zones d'habitation répertoriées au plan de secteur, par exemple une ferme isolée dans les champs. Le cadre de référence détermine une distance minimale de 400m par rapport aux maisons isolées.

Le modérateur demande au bureau d'étude d'apporter les précisions : le plan de secteur est défini et détermine les zones d'habitats. Les maisons isolées, sont celles qui se situent en dehors de la zone d'habitat. Les distances minimums sont donc de 400m pour les maisons en dehors des zones d'habitat et de minimum 4 fois la hauteur pour les maisons en zone d'habitat.

Dans l'EIE on verra clairement les maisons situées en zone d'habitat et hors zone. Grâce aux cartes et aux satellites on pourra déterminer les maisons isolées tel que définies par la législation.

Actuellement nous n'avons pas encore étudié le projet, je ne peux donc pas dire où se situe votre maison. Nous pouvons regarder ensemble après et j'en prends note.

Le modérateur rappelle, que la réunion ne permettra pas de répondre à toutes les questions liées au cas très personnel mais que les personnes peuvent bien entendu interpellier le bureau d'étude pour identifier et attirer l'attention sur son cas personnel afin qu'il soit bien pris en compte dans l'étude.

Q ? : Catherine Gazon- Je voulais savoir au niveau de la vue/vision, à partir de quel moment vous considérez dans l'EIE que ça devient un niveau gênant. Exemple, dans la rue du Baulet, sur ma terrasse, d'après le plan je verrai les 7 éoliennes, clairement les barbecues vont changer d'ambiance. A partir de quel moment estimez-vous que c'est gênant. Je pense parler pour toute la rue du Baulet.

R : en effet, vous mettez le doigt sur une des thématique la plus compliquée à étudier, c'est l'impact sur les riverains en terme du paysage ; l'impact visuel est très subjectif certaines personnes vont trouver ça très dérangeant d'autres pas du tout dérangeant ; on a développé une méthodologie qui permet d'étudier de manière systématique l'impact d'un projet sur un paysage, sur la zone d'habitat et en dehors de la zone d'habitat ; Cette méthode tient compte de l'emprise du projet dans votre paysage, quel angle horizontal ça représente dans la vision depuis une zone d'habitat. Ça tient compte aussi de quelle partie des éoliennes sont visibles : juste l'extrémité des pales ou le mat et l'ensemble des éoliennes. Ça tient compte également des vues majoritaires de la zone d'habitat ou de la maison étudiée vers le projet. Tous les éléments étudiés, définissent un niveau d'impact qui évolue entre négligeable s'il n'y a aucune visibilité sur l'éolienne et importante si par exemple ce sont les pièces de vie principales qui sont orientées vers le projet, si le projet est visible dans son entièreté.

Q ? : Jean Theunis- Pour rebondir sur ce que vous venez de dire, la caractéristique de la Hesbaye c'est : des grand champs à perte de vue sans rien. Donc vous quand vous prenez des critères objectifs, je comprends bien qu'on ne peut pas implanter des éoliennes à côté d'une cathédrale. Mais là, vous comparez avec quoi car la Hesbaye c'est comparer avec rien. Donc pour vous le patrimoine d'une plaine doit aussi être pris en compte comme s'il y avait du patrimoine construit ou une forêt.

Qu'en pense les promoteurs sur cet aspect de préservation du paysage typique ?

R : Effectivement, j'habite aussi en Hesbaye, et je circule tous les jours dans cette Hesbaye qui est un paysage très caractéristique. On vous a montré tout à l'heure cette zone HTA08 sur la carte ; A moins que l'armée change ses plans ce qui est peu probable au vu de l'actualité. Toute cette zone rouge restera sans éolienne. Seule 2 fenêtres ont été « libérée » à la demande de la Région wallonne. D'accord c'est une zone où il n'y a rien, peu d'arbres, de vallée etc., mais c'est aussi une zone où le potentiel venteux est le plus important. Sachant quels sont nos objectifs, quand vous traversez maintenant la Wallonie, notamment la Hesbaye, vous voyez à gauche et à droite des éoliennes. Sachez que les objectifs de la RW pour 2030 c'est de doubler le potentiel actuel des éoliennes en service donc il faudra doubler le nombre d'éoliennes. Il faudra encore trouver des endroits où les mettre, dans la Hesbaye il reste un seul endroit où l'on peut en mettre. Je peux vous assurer que ce n'est pas nous avec la coopérative donc avec des citoyens qui peuvent investir, ce sera les multinationales de fond type Engie qui va y développer un projet.

Q ? : qu'en pense le bureau d'étude, est ce que le fait d'avoir un paysage reconnu plat avec des étendues de prairies ou de culture est pris en compte également dans l'étude ?

R : en effet, en Wallonie il y a 2 grand types de paysage identifiés. Des paysages aux vues courtes et des paysages aux vues longues. Ici nous sommes dans un site où les vues sont considérées comme longues donc avec une visibilité de 6km et plus. Donc en effet on ne va pas nier les choses, le parc va ici imprimer une nouvelle dynamique dans le paysage. Ça va clairement imprimer une certaine verticalité dans un paysage plat avec essentiellement des cultures avec relativement peu d'obstacle visuel pour diminuer ou camoufler le projet.

Il y a beaucoup de choses prise en compte dans l'étude d'incidence d'un point de vue paysager, donc s'il a des vues longues et qu'il n'y a pas beaucoup de points patrimoniaux dans le coin ; S'il y en a en tout cas on les prend en compte et on regarde les incidences depuis ses points et depuis les habitations isolées. Il a d'autres critères pris en compte que le paysage plat.

Q ?: Breuer Patrick- J'ai entendu parler de la dévalorisation immobilière des maisons qui sont proches des parcs éoliens. Pouvez-vous nous éclairer ou pas ?

R : C'est une question régulière dans les RIP, on comprend que les habitants craignent que la valeur de la maison dévalue. Il y a eu des études faites en Belgique et d'en d'autres pays, qui montrent en gros, qu'au moment où l'on annonce des projets comme celui-ci et que la construction commence on note une légère dévaluation par la suite les gens s'habituent finalement on s'habitue et donc cette dévaluation sur le long terme est relativement très faible.

Le modérateur précise : Ce sont les notaires qui ont édité une étude sur ce point, qui pourrait éclairer sur ce point.

Q ?: André Petry- Vous nous avez dit que les éoliennes envisagées avaient 180m de haut, je trouve que c'est beaucoup. Quelles sont les hauteurs des éoliennes déjà présente à Geer et proximité ?

R : Les éoliennes le long de L'E40 et celles au sud qui ont déjà quelques années font 150M de hauteur.

Le modérateur : pourquoi on passe de 150 à 180M ?

R : Au début des éoliennes elles mesuraient 120M à ce jour il n'est plus possible d'acheter des éoliennes de 120M. Les éoliennes de 150M ne seront bientôt plus vendues pour faire place aux éoliennes de 180M voir 200M. Ne sachant pas quand nous pourrons construire nos éoliennes nous prenons les devant et préconisons les éoliennes de 180M. car plus on prend de la hauteur plus il y a du vent et plus on peut produire. Ce sera le standard au moment de la construction.

Les anciennes éoliennes de 120M font 1.5 MW les nouvelles font 180M et font 4.2 MW. Avec des éoliennes plus grandes, nous avons plus de puissance plus d'énergie. On doit doubler la puissance de l'éolienne en Wallonie, c'est une manière de faire. On met des éoliennes plus grandes mais plus puissantes. Mais peut-être moins d'éolienne.

Q ?: comment comptez-vous transporter les énergies produites ; faudra-t-il des lignes haute tension ou autres ?

R : Il n'y aura pas de ligne haute tension, à partir de la cabine de tête qui va récolter toutes la productions des énergies des éoliennes du parc. Un câble sous terrain qui va aller injecter dans le réseau l'énergie. Soit dans une station Ores ou Elia ; Probablement Elia car au-dessus de 25Mw on doit aller chez Elia. Ce sera étudié dans l'étude d'incidence sur quel réseau il sera injecté.

Les câbles et la construction qui en découlent seront construits soit par Ores ou Elia. Ce sont eux qui détermineront où passera le câble. Et ils introduiront un permis séparé pour cette partie.

Q ?: C'est un point qui nous tient fort à cœur, nous avons une magnifique réserve naturelle ici. Quel va être l'impact du projet sur la réserve, sur la faune en particulier ? Nous constatons déjà une forte diminution de la faune, il ne faudrait quand même pas qu'on en arrive uniquement pour produire de l'électricité à vivre dans un désert naturel. On n'y gagnerait rien du tout. Vous avez-dit qu'il y avait des compensations pour les oiseaux, ça veut dire quoi ?

R : Pour répondre par rapport par cette réserve naturelle si elle est à proximité du projet elle sera prise en compte. S'il y a des objectifs types Natura 2000, ils sont pris en compte également. Les mesures de compensations elles peuvent prendre différentes formes en fonction des espèces qui sont impactées. Qui sont déterminées notamment par les relevés réalisés sur le terrain pendant un an. Sur base également des bases de données externes notamment Demna (organe scientifique de la Région Wallonne) et Natagora. En fonction des impacts sur tel ou tel espèces. Il y a des mesures qui sont adaptées. Par exemple sur les espèces agraires donc qui vivent dans les champs, notamment sur les perdrix grises ou les alouettes des champs parce qu'elles sont sensibles à l'éolien. Il y a des pertes sur l'habitat au niveau des champs, on recommande de mettre en place des zones où on maintient des céréales sur pieds pendant l'hiver pour attirer ces espèces là au niveau de ces zones-là. On va recommander X Ha de ces zones en dehors de la zone du parc. Si elles ont peur des éoliennes, Il faut qu'elles aient une zone refuge ailleurs et en général on considère notamment aussi les mesures qui sont déjà mises en place ou d'autres éléments biologiques à proximité. On ne va pas les faire n'importe où, il y a plusieurs critères qui vont permettre de localiser ces mesures. Donc on recommande ces mesures et c'est le développeur qui doit aller chercher les mesures, avoir des contrats avec les agriculteurs notamment car il faut les entretenir ces parcelles durant la durée du site qui est 30 ans donc ce n'est pas rien. Pour les chauves-souris, s'il y a des effarouchements certaines espèces sont sensibles à cela. On va recommander par exemple de créer des haies vives qui sont des milieux propices pour la chasse et des zones refuge aux chauves-souris.

Il y a différentes mesures en fonction des espèces qui sont impactées. Il y a également des discussions avec le DNF et le Demna lorsqu'on met en place ces mesures. Il y a également un cahier des charges imposé par le DNF pour ces mesures.

Voici quelques exemples de compensations. Cela peut aller très loin.

Q ? : Thierry Lemoine - J'ai entendu beaucoup de choses mais peut-être n'avez-vous pas tout dit. Concernant l'éolien, vous dites c'est une énergie locale sauf que l'on a besoin d'une énergie complémentaire quand il n'y a pas de vent notamment le gaz. Donc pas d'éolien sans turbine gaz-vapeur, sans nucléaire, sans turbine ou autre chose hydraulique ou charbon.

Deuxièmement, une énergie propre peut être mais pas très recyclable. Les éoliennes ont une durée de vie. Les matériaux ne sont pas recyclables en tout cas pas les pales.

Avec le temps qui passe, vous l'avez dit, les capacités sont de plus en plus grandes donc même le socle sur lequel on a posé une 1ere éolienne ne peut pas être réutilisé. On n'a pas parlé de business plan. Vous êtes une coopérative c'est une forme juridique de société mais on ne sait pas quel montant, quel sont les enjeux d'investissement, on ne connaît pas les retours sur l'investissement. Donc les chiffres pour un projet c'est nécessaire. Car une fois que le projet sera fait il restera l'inconvénient de le voir et peut être d'en obtenir aucune compensation. Vous avez dit il y a des multinationales, vous avez cité Engie, Enel, Iberdrola ce sont des formes de business financier avec retour financier pour des actionnaires de société. D'autres projets qui concernent justement l'énergie renouvelable permet à des citoyens de bénéficier pas de la possibilité de devenir coopérateur mais de bénéficier ni plus ni moins d'une priorité d'achat à un prix très favorable compensant ainsi l'inconvénient de ce qu'il voit tous les jours.

Le modérateur, précise que pour la partie démantèlement il existe un cadre bien précis. En tant qu'auteur de projet vous devez déjà prévoir le démantèlement de l'éolienne

R : en réponse à la 1ere question Concernant les centrales à gaz, concernant les éoliens la production est variable. C'est très rare que toutes les éoliennes soient arrêtées très longtemps. Nous n'habitons

pas sur une île nous sommes entourés de parcs dans notre pays et dans les autres pays ainsi qu'en mer ; Lorsqu'il n'y a plus de vent à un moment et un endroit, c'est que nous sommes dans une zone de haute-pression mais le vent circule autour. Donc lorsqu'il n'y a plus de vent ici il y en a en France au Danemark, ... et tous ces pays sont interconnectés. Depuis 10 ans nous nous intéressons au marché de l'énergie car nous devons vendre l'électricité que nous produisons. Lorsqu'il y a peu de vent en Belgique et bien l'Angleterre ou l'Allemagne nous approvisionnent et vice-versa. Vous avez peut-être aussi entendu que la France à peu près la moitié des centrales nucléaires sont à l'arrêt depuis tout un temps pour diverses raisons. La France a donc été approvisionnée par nos éoliennes donc il n'y a pas seulement que les éoliennes qui, à certain moment ne produisent pas il y a aussi les centrales nucléaires. Dois-je vous rappeler qu'en 2018 en Belgique nous avons 707 réacteurs nucléaires et durant tout un temps un seul fonctionnait. C'est vrai que les différentes sources d'énergies doivent se compenser, c'est vrai qu'il y a encore des centrales à gaz qui se mettent en route. Sans les éoliennes il y aurait besoin de bien plus de centrales à gaz. Donc dire qu'à cause des éoliennes il faut plus de centrales à gaz c'est le contraire. Les éoliennes permettent de réduire la consommation de gaz.

Concernant le démantèlement et le recyclage des éoliennes. Vous dites que ce n'est pas recyclable. C'est tout le contraire. Tout est recyclable dans les éoliennes. Je connais la question et j'écris de très nombreux articles sur la question. Pendant tout un temps, les pales n'étaient pas recyclables mais depuis maintenant un certain temps, les pales sont recyclables et tout le reste aussi. Les éoliennes sont des métaux c'est de l'acier, du cuivre c'est recyclable y compris la Fondation. Nous sommes actuellement occupés à démanteler une, où nous voyons ce qui s'y passe.

On voit sur les photos le démantèlement d'une éolienne, on constate qu'on casse la base de béton (le support) on sépare les barres du béton et ça va rentrer dans du recyclage d'une part dans des métaux d'autre part dans les caillasses. On démonte le mat de l'éolienne ou elles sont revendues. Il y a une seconde main de l'éolienne. On recycle en pièce ou en entiereté. On recycle la base, la cage est ici soit réutilisée soit refondue. Les anciennes pales qui ne sont pas recyclées sont fondues dans les fours à chaud.

Le modérateur, rappelle la dernière question et la reformule sur Le business model : pourquoi va-t-on vers une solution coopérative plutôt que vers d'autres solutions qui permettent aux riverains de consommer directement l'énergie produite. Quel est la différence ?

R : avec un tel projet, il y a bien un plan financier, nous avons déjà construit et mis en service 3 éoliennes et on construit la 4^{ème}. Le coût d'une éolienne avec les travaux, les chemins, les raccordements, ... actuellement est de 5 millions €. Nous avons actuellement 1500 coopérateurs, nous avons un capital de plus de 2 millions €, mais ça nous donne un pouvoir d'investissement de 10 millions €. Les banques sont très friantes de nous accorder des crédits pour ce type d'investissement. D'abord parce que le risque est très faible contrairement aux centrales à gaz qui peuvent avoir des problèmes lorsque tout d'un coup le prix du gaz monte en flèche, nous le vent reste toujours gratuit, nos coûts sont donc très bien maîtrisés. Pour les banques c'est donc un investissement avec très peu de risque idem pour les coopérateurs. Les banques accordent en général entre 75 et 80% du prix d'éolienne en termes de crédit. Il nous faut encore 20% en fonds propres. Tout est étudié, sur 20 ans ou même 30 ans nous faisons des plans d'investissement et quand il faut, on s'arrange avec d'autres coopératives pour avoir les investissements nécessaires. En ce qui concerne les autres méthodes alternatives aux coopératives ; c'est peut-être Wikipower ? Ce sont des achats groupés. Dans ce cas vous achetez l'énergie aux grands groupes qui ont aussi des centrales à gaz et ce n'est pas nécessairement de l'énergie verte. Nous, nous voulons nous passer des énergies fossiles et uniquement produire de l'énergie verte et locale. Ce que vous pouvez acheter c'est de l'énergie qui vient peut-être de centrale

au charbon en Allemagne etc. ... De toute façon ils sont liés au problème du marché et aux hausses de prix des derniers temps. Ce qui n'est pas notre cas.

Vous pouvez faire des centrales d'achats, vous serez toujours plus chers que nous.

M. Lemoine précise : J'avais parlé des achats prioritaires et pas des achats groupés, les gens les plus proches puisqu'on fixe des rayons d'actions de 1,2,5 à 15km, seraient prioritaires par exemple pour acheter ce qu'ils produisent localement pour reprendre vos termes ; C'est une pratique utilisée en France.

R : C'est un peu pareil pour nous car nous sommes locaux et les habitants des communes peuvent devenir de manière prioritaire s'affilier et devenir actionnaire et donc bénéficier de cette électricité-là. C'est un peu ça que l'on fait aussi.

Le modérateur précise : oui mais par un autre moyen que celui que monsieur présente.

Q ? : Pieter LEWYLLIE - Lens - St - Servais : C'était juste un suivi. On parlait des mesures compensatoires. Juste un petit commentaire par rapport au patrimoine, moi je ne suis pas spécialement fan des grandes plaines de Hesbaye, je pense que ça devrait être terminée la monoculture. Je trouve que les éoliennes ce n'est pas spécialement dénaturant. Mais au niveau des mesures compensatoires : vous avez parlé et donné des exemples. Moi, j'étais intéressé de savoir quelles étaient les mesures compensatoires qu'il y a eu pour les parcs aux alentours qui au final ne sont pas très loin. Concrètement, qu'est-ce qu'il y a eu ?

Modérateur : Donc là on a donné des exemples de ce qu'il pourrait y avoir. Vous voulez savoir ce qui a été fait dans les parcs existants comme mesures compensatoires ?

R : Je peux vous dire puisqu'on vous a dit tout à l'heure que nous avons une éolienne dans le parc de Boneffe qui est tout à fait à gauche donc à l'Ouest de la zone libérée par rapport à l'armée où on peut mettre des éoliennes. Donc, ce parc de Boneffe développé par Eneco, a été le parc Rouge tout à fait à gauche (Powerpoint) nous avons une éolienne dans ce parc-là qui a été mise en service l'année passée. Dans ce parc de 9 éoliennes, 21 hectares ont été consacrés aux mesures de compensation décrites tout à l'heure par le bureau d'étude dont notamment des parcelles de blé qui sont un garde-manger pour les oiseaux pendant tout l'hiver. Il est clair que nous sommes dans une région agricole mais aussi utilisée pour de l'agriculture intensive avec des charrois qui passent, des moissons qui se font, ... les oiseaux des plaines agricoles sont, et je crois que le bureau d'étude va pouvoir le confirmer, en régression à cause notamment de ces méthodes de culture. Ces mesures compensatoires, ces 21 hectares qui existent maintenant depuis 2 ans, qui ont été développés avant la construction du parc, ont fait l'objet d'étude dont nous avons eu les rapports etc. Des éthologues se sont penchés sur ce qu'il se passe dans ces mesures compensatoires. Il y a eu des articles dans des revues d'éthologies qui démontraient que grâce à ces mesures compensatoires venues à cause du parc éolien, l'avifaune et notamment des oiseaux qui avaient quasi disparu de cette plaine de Boneffe sont revenus. L'avifaune se développe plus que s'il n'y avait pas eu d'éoliennes. Je ne suis pas un éthologue. Je peux vous assurer aussi, et je voulais répondre à la question de monsieur, croyez bien que les aspects de l'avifaune et la biodiversité, nous, en tant que coopérateur de cette coopérative, ça nous parle beaucoup aussi. Finalement, si nous faisons ça ce n'est pas pour gagner beaucoup d'argent. Je ne vous l'ai pas dit mais HesbEnergie n'a encore, jusqu'à l'année passée, accordé aucun dividende à ses coopérateurs. On travaille bénévolement depuis très longtemps et donc gratuitement. On ne fait

certainement pas ça pour l'argent. On fait ça parce que nous sommes nous aussi sensibilisés à l'environnement, Luc l'a dit, Martine aussi. La biodiversité ça nous intéresse aussi beaucoup. On ne fera certainement pas quelque chose si l'étude d'incidence démontre qu'il y a un gros problème notamment à cause du parc naturel. Il est clair qu'on ne va pas nécessairement construire le parc. On attend donc l'étude d'incidence. On sera très attentif de prévoir, si c'est nécessaire, toutes les mesures de compensations qui pourront se faire et même peut être augmenter la biodiversité de la région.

Modérateur : On a répondu à votre seconde question. J'avais madame qui voulait poser une question.

Q ? : Evelyne Kerzmann – Lens-St-Servais : Oui bonjour, j'ai une question et une petite remarque. J'entends qu'on veut prendre soin de la santé des chauvesouris et des oiseaux. Mais qu'en est-il de la santé du citoyen et du riverain ? Notamment, allez-vous réaliser une étude d'impact des infrasons sur la santé des riverains ? Ça c'est ma première question. Ensuite, la petite remarque, j'entends que c'est une coopérative, c'est très bien, mais je remarque que le partenaire principal reste Eneco qui est un promoteur éolien et une multinationale.

Modérateur : On va commencer par la santé, on va demander au bureau d'étude de ce que l'impact représente. Au niveau des infrasons, est ce que c'est quelque chose que vous allez étudier dans le panel de choses qui seront mesurées ?

R : Bureau d'étude : Oui, ça fait partie du chapitre « acoustique » même si ce sont des infrasons, on ne les entend pas. Une partie traite de ça en effet. Au niveau de la santé, il peut y avoir par rapport au bruit, de les entendre. Il aura ces valeurs règlementaires qui sont là pour limiter les bruits des éoliennes. Tu veux ajouter quelque chose ?

Je pense que je peux rajouter quelque chose au niveau des infrasons. Je donne aussi des cours à l'Université de Mons, dans un domaine scientifique pour lequel j'ai fait moi-même des études. En tant que consultant, un de mes clients qui dispose d'une usine, je ne vais pas vous dire où, parce que en fait l'étude que j'ai faite est confidentielle payée par ce client-là. A côté de cette usine il y avait un service et un certain nombre de personnes donc d'employés qui se posaient cette questions des infrasons : si on va sur internet, Facebook,... on voit pas mal de choses à ce niveau-là. Donc ils m'ont demandé en tant que scientifique de faire, pas une étude des infrasons, mais une étude de toutes les études qui ont été faites un peu partout dans le monde. J'ai donc lu une trentaine d'études dont le but était de savoir si les infrasons produits par les éoliennes sont néfastes à la santé ou pas. J'ai lu des études qui ont été faites en Allemagne faites par des instances scientifiques des universités ou des instances publiques de la sante de ces pays-là (En Allemagne, aux Etats-unis, en Australie, en France). Toutes les études que j'ai pu lire et qui sont faites dans une cadre scientifique par des universités etc, toutes ont abouti au résultat que les infrasons produits par les éoliennes si on dépasse les centaines de mètres tout proche ne sont pas néfastes pour la santé (toutes les machines tournantes produisent des infrasons : votre frigo, votre lessiveuse, votre voiture). Il y a 3 études qui ont dit le contraire, ce sont ces études-là que les opposants aux éoliennes indiquent sur Facebook etc, elles ont été faites sur un très petit nombre de personnes (3-4 familles) et n'ont pas été faites dans un cadre scientifique et n'ont pas été revues par leur paire. Les études scientifiques disent que ces études-là ne sont pas valables, elles n'ont pas de caractère scientifique. Je peux vous assurer que j'ai bien étudié la question, j'ai écrit un rapport qui a été acheté par une entreprise, je ne peux pas le fournir car c'est propriété de l'entreprise. J'ai écrit un très long article sur la question qui résume de manière un peu plus explicite tout ce qu'on a constaté. Si vous voulez l'avoir, venez chez moi après, donnez-moi votre mail et je vous enverrai cette étude-là.

Modérateur : Voilà pour les infrasons. Il y avait une autre question de madame sur la présence d'Eneco dans le montage financier, le logo était clairement montré tout à l'heure sur un des slides donc vous êtes aidé quelque part par un industriel de la production d'énergie ?

R : Et bien Eneco est un partenaire qu'on connaît depuis longtemps car c'est lui qui a développé ce fameux parc de Boneffe où finalement nous aussi on a une éolienne. Nous avons finalement construit avec Eneco ce parc-là. Même chose dans le parc de Perwez dont Pierre s'occupe. Donc là c'est un parc développé par Eneco donc là nous sommes en partenariat avec Eneco. En général, les grosses multinationales comme Eneco, Engie etc quand il y a un parc sont parfois, pas toujours malheureusement, d'accord de céder ou plutôt vendre le permis pour une éolienne à des coopératives. Ici nous faisons le contraire. Nous n'attendons pas qu'un des gros développeurs développe le parc, nous développons nous-même. Vous comprenez bien que nous n'avons pas toutes les compétences que ces grands développeurs ont : on n'a pas de personnel qui a l'habitude de gérer tout un chantier de 7 éoliennes, nous étions tous des bénévoles. Nous ne sommes pas tous des spécialistes de la gestion de chantier. Même chose pour la maintenance, on n'a pas de personnel qui peut faire la maintenance. Donc puisqu'on a ce partenariat avec Eneco, nous pensons que nous devons, à un certain moment donné, nous aussi, nous entourer de personnes plus compétentes et donc probablement le faire avec Eneco puisqu'on connaît bien qu'il y a déjà tout un partenariat qui est fait. Je vous rassure c'est bien HesbEnergie, qui développe le parc, qui organise cette RIP, c'est bien HesbEnergie qui va faire la demande de permis (Si on arrive après l'étude d'incidence à voir qu'on peut faire cette demande de permis). Puis après, c'est vrai que cette éolienne est un investissement important, on va aussi très probablement et même certainement le faire avec d'autres coopératives avec lesquelles on a déjà des partenariats pour d'autres projets. Ça dépendra du nombre de personnes notamment dans cette salle et dans les communes aussi qui vont nous rejoindre et nous permettre d'investir. Si on a l'argent qui faut : il faudra donc 5 millions pour une éolienne donc 35 millions, mais les banques vont nous accorder probablement 80% donc il nous faudra 7 millions pour construire ce parc. Nous n'avons pas ces 7 millions maintenant. On espère qu'on aura le plus possible au moment où il faudra faire l'investissement et que beaucoup de personnes et d'habitants de la région notamment soient intéressés par cet investissement et par cette possibilité nous rejoignent. En fonction de l'argent qu'on a, on verra combien d'éoliennes on pourra construire et probablement qu'on prendra des partenaires pour le reste.

Modérateur : Voilà la réponse en toute transparence, j'espère qu'on a répondu à votre question sur la présence d'Eneco. Monsieur ça va faire longtemps que vous attendez pour poser une question.

Q ? : Dominique REMACLE – Ligny : Bonjour, d'où qu'on vienne dans notre commune et dans les territoires alentour, on ne voit que des éoliennes. Il en faut, d'accord. Mais pourquoi en faut-il encore plus ici ? Vous avez apporté des éléments de réponse. Surtout qu'on sait maintenant que la Belgique s'engage massivement en mer du nord. Pourquoi continuer dans notre plat pays alors qu'on peut les mettre en offshore et on ne les voit plus ?

Modérateur : ça rebondit sur l'actualité avec ce sommet européen de chef d'état qui essaye de se mettre d'accord pour faire un parc offshore éolien. Est-ce qu'on en a plus besoin sur la terre ? Finalement ou est-ce qu'on a besoin des 2 ?

R : Tout à fait d'accord. C'est une très bonne chose. La Belgique mais aussi d'autres pays comptent investir massivement dans des parcs en mer. Ceci dit ces parcs ne seront pas locaux. Ils seront à un certain nombre de kilomètres de la côte. L'électricité produite là-bas il faudra la rapatrier parce que c'est ici qu'on l'utilise, nous on est tout près de l'utilisation ? Vous avez peut-être entendu parler du projet pour rapatrier cette énergie en Wallonie, la fameuse « Boucle du Hainaut », vous avez tous

entendu parler de ça et vous avez aussi entendu parler que tout le monde est contre ; les communes et tous les citoyens qui habitent par-là sont encore plus contre que contre les éoliennes ici. Donc ne croyez pas que ces parcs se feront sans problèmes. On parle aussi d'une ligne énergétique et il faudra beaucoup d'investissement et plus on en parle, plus on augmente les délais. Savoir aussi que vous avez peut-être entendu ces derniers temps, on a aperçu des navires russes aux alentours de nos parcs que c'est une cible stratégique un peu comme l'était les gazoducs dans la Baltique qui a été dynamitée. En tout cas les éoliennes, ici chez nous, seront plus difficiles à saboter que les parcs à la mer du Nord. Entre le parc et la côte, il y aura un câble sous-marin qui pourra aussi très facilement être saboté. Je ne vous dis pas qu'il ne faut pas faire ces éoliennes-là, il faut les faire aussi. Il y a déjà eu un précédent, notamment le parc le plus important au monde le long des côtes de l'Angleterre. Il y a maintenant je pense 2 ans, s'est déconnecté suite à un incident technique. Dans ce gros transformateur qui rapatrie l'électricité vers la côte il y a eu un incident technique. Tout le parc s'est arrêté en 1 fois et ça a provoqué un black-out sur une grosse partie de l'Angleterre. Ici, s'il y a un problème avec 1 ou 2 éoliennes du parc ça n'aura aucune incidence. Oui, il faut des éoliennes en mer mais ce n'est pas suffisant, c'est aussi un risque parce qu'on dépend de tous ces risques-là. De toutes façons il faudra les 2. D'ici 2030 mais surtout 2050, on devra se passer des toutes les énergies fossiles, il faudra produire beaucoup d'énergies renouvelables et dans les objectifs aussi bien de la Wallonie que de la Belgique et que de l'Europe, une partie de cette énergie renouvelable devra être produite de cette éolienne terrestre donc nous nous inscrivons dans cet objectif-là.

Modérateur : C'est le mixte énergétique dont on parle avec toutes les solutions nécessaires pour obtenir le nombre de la puissance nécessaire à l'échelle de l'Europe pratiquement. Monsieur, depuis tout à l'heure vous deviez poser une question, je ne sais pas si entre temps on y a répondu ou si elle est toujours d'actualité pour éviter les doublons puisqu'on arrive à la fin de la partie publique de cette soirée avec encore quelques questions derrière vous.

Q ? : Georges DEMAN - HSG : J'ai deux questions : ma première, on parle ici d'énergies renouvelables, j'entends surtout du problème financier. Quelle est l'empreinte carbone de la construction d'une éolienne ? Il faut savoir qu'il y a des milliers de tonnes de matières premières qui sont extraites principalement par des bulldozers qui tournent au diesel, il y a des fours, des cimenteries qui consomment énormément d'énergie du gaz ou du charbon. Combien d'années devra tourner une éolienne pour avoir un bilan carbone neutre ? Sachant que vous dites déjà qu'il y a des éoliennes de moins de 20 ans qui devront être démantelées, devront être recyclées donc encore demander des énergies.

R : Tout ça est étudié. Il est clair que l'impact en CO2 ou l'impact énergétique d'une éolienne se produit uniquement au moment de la construction puisqu'il faut fabriquer l'acier. On sait que ça a une certaine empreinte carbone, il faut fabriquer le béton. Des études un peu partout dans le monde ont étudié la question. La réponse actuellement (mais ça dépend de l'évolution des énergies) en 7 mois une éolienne a remboursé sa dette énergétique et sa dette en CO2. Tout le reste du temps elle va produire de l'énergie sans aucune dette de CO2. Le CO2 qui a été, on va dire, envoyé dans l'atmosphère pendant la construction et la production d'acier et de béton est remboursé après 7 mois de production de l'éolienne. C'est en fait l'énergie qui a la dette CO2 la plus faible avec plus ou moins le nucléaire. En tout cas plus faible que le photovoltaïque et certainement beaucoup plus faible que les centrales à Gaz.

Q ? Georges DEMAN - HSG : Ok merci. Moi de chez moi, je vois la première éolienne qui est sur le contournement d'Hollogne, je la vois tourner. Ça ne me dérange pas parce qu'elle est au Nord. Mais qu'en sera-t-il de la personne qui aura l'éolienne à 300 m de chez elle plein sud ? Est-ce qu'elle n'aura

pas l'effet stroboscopique lorsque les pales seront en rotation qui peut amener des nuisances aux riverains.

Modérateur : Ça c'est une question pour le bureau d'étude parce que l'effet stroboscopique et l'ombrage on en a parlé tout à l'heure mais lorsqu'on a le côté soleil qui arrive dans l'habitation c'est différent que lorsqu'on a l'éolienne dans le sens contraire. Qu'en est-il de la question précise de monsieur ?

R : Bureau d'étude : Au Sud, en général il y a peu d'impact. C'est plus au niveau des habitations qui vont se retrouver à l'Ouest et à l'Est du projet car le soleil tourne de cette manière. Il y a une projection de l'ombre qui est faite au niveau des papillons qui sont autour des éoliennes. Si on ne fait rien, si on laisse tourner l'éolienne de cette manière-là, il peut y avoir cet effet d'ombre mouvant et cette rotation des pales qui peut toucher telle ou telle habitation. Sur base des modélisations, il y a des niveaux qui sont calculés, il y a des valeurs seuils réglementaires pour la santé des habitants qui doivent être respectées par les éoliennes et c'est pour ça qu'on recommande des modules d'arrêt si ces valeurs seuils sont dépassées. Pour infos, les valeurs seuils c'est une exposition de ce phénomène sur 30 minutes par jour et 30h par an. Ce sont les valeurs qu'on ne peut pas dépasser mais elles ont été mises sous recommandations scientifiques.

Q ? : Sabine MARTIN - Ligny : Puisque vous insistez sur le fait que vous êtes une coopérative, qu'on peut devenir coopérateur et donc via COCITER consommer l'électricité produite dans notre commune ce qui est intéressant.. Par contre COCITER n'accepte plus de client, c'est à court terme d'après ce que j'ai compris. A terme, est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu chez COCITER pour garantir que quelqu'un qui investirait maintenant, qui injecterait une part dans HesbEnergie, pourrait devenir client chez COCITER, qu'il y aurait une garantie niveau volume.

R : C'est une très bonne question, il faut savoir que l'énergie que COCITER vend à ses clients, elle doit l'acheter aux coopératives. Ce qu'il s'est passé l'an passé, on en a même parlé dans la presse, à la TV,... que COCITER était le fournisseur le moins cher. Nous avons eu l'an passé un afflux de coopérateurs dans les 16-17 coopératives qui sont partenaires de COCITER, notamment chez HesbEnergie vous avez vu un bond de coopérateurs chez nous d'après le graphique. Il s'est produit le fait que l'électricité que COCITER achète à ses coopératives et produite par l'ensemble des éoliennes des centrales hydroélectriques etc ne parvenaient plus pour pouvoir accepter des nouveaux clients. On ne peut pas accepter de nouveaux clients si on n'a pas d'énergie à leur fournir. Il a fallu, l'année passée, arrêter ça. Mais ça sera tout à fait provisoire car nous sommes en train de développer un projet, ces éoliennes-là ne seront construites au mieux que d'ici quelques années. Entre temps, d'autres coopératives et nous construisons de petites centrales photovoltaïques. Nous sommes nous-même en train d'étudier un projet photovoltaïque. Dans un très court avenir, nous aurons de nouveau des éoliennes et des moyens de produire de l'électricité qui pourront être vendus à COCITER qui pourra accepter de nouveaux clients. Je ne peux pas vous dire quand, mais je vous dis que c'est une question de semaines ou au maximum de 2-3 mois. Les nouvelles éoliennes sont en train d'être construites et mises en service et permettront à COCITER d'avoir plus de clients. Plus on aura de nouvelles éoliennes construites et exploitées par les coopératives, plus COCITER pourra avoir de nouveaux clients. Ces 7 éoliennes, à voir si on peut les construire toutes avec les coopératives, permettront dans quelques années d'accepter des clients chez COCITER pour avoir de l'électricité moins chère.

Modérateur : La preuve que COCITER ne vend jamais un mégawatt qui n'est pas de l'électricité produite par la coopérative directement. Pas produite de manière verte, uniquement de l'énergie, renouvelable, locale et citoyenne.

Q ? Manu DUJARDIN – HSG : Première question, j'étais étonné de constater aucune diminution de l'énergie fossile en Belgique et qu'on continue à construire des stations de production d'électricité à base de gaz en compensation des éoliennes. Est-ce bien juste ?

R : Oui mais ce n'est pas de notre faute.

Q : Manu DUJARDIN – HSG : On ne résout rien, on ne va pas résoudre un problème climatique.

R : Ça dépasse ce qu'on peut vous expliquer. Ces quelques centrales qui seront construites pour compenser le nucléaire ce sera de manière transitoire. L'objectif à plus long terme c'est de produire uniquement de l'énergie renouvelable. En Belgique et partout dans le monde malheureusement, contrairement à ce qui a été prévu lors de l'accord de Paris COP21, on continue à émettre de plus en plus de gaz à effet de serre et notamment de CO2. Ce n'est pas uniquement avec la production d'électricité qui est je pense 20 à 25% de l'émission de CO2 c'est aussi l'industrie mais aussi les particuliers qui continuent à utiliser des voitures qui consomment de l'essence, de plus en plus puissantes et qui polluent de plus en plus. J'ai une voiture électrique depuis 10 ans uniquement provisionné avec l'électricité de COCITER.

Q ? Manu DUJARDIN – HSG : Une éolienne produit sa pleine capacité à ¼ pendant l'année c'est ça ?

R : Non, 80% du temps

Q ? Manu DUJARDIN – HSG : Sa pleine capacité, si j'ai bien compris on arrive à 2200 h par sur 8000 si j'ai bien calculé au vu de vos chiffres

R : C'est une estimation. Il y a des cartes qui donnent à peu près la valeur. J'ai calculé un facteur de charge de 25%. Ce que Bernard veut dire c'est que, 80% du temps, elle produit.

Q ? Manu DUJARDIN – HSG : Ma question principale était liée au bureau d'étude. Vous devez organiser des études biologiques sur un rayon de 500m sachant qu'ici la réserve d'Hollogne-sur-Geer est en dehors des périmètres.

R : Il y a une différence entre les relevés qu'on fait sur le terrain, il faut se limiter à 500m. Il y a les relevés d'inventaire de l'avifaune et la chiroptérofaune qui sont poussées dans ce périmètre de 500m car ce sont les espèces le plus impactées directement, celles qui fréquentent le site en projet sont plus impactées que celles se trouvant à plus de 500 m du projet. Et ça dépend du rayon d'action de l'espèce, ici je sais qu'il y a des relevés buser prévus pour ce projet. Les relevés habitats ça ne veut pas dire qu'on ne prend pas en compte les réserves naturelles, le réseau écologique autour etc ça c'est sur un plus large rayon que celui des 500 m qui va jusque 10 km.

Q ? Manu DUJARDIN – HSG : Tenez-vous en compte. Vous savez sans doute que 4% des terres agricoles devront être dédiées à l'aménagement environnemental donc notamment pour la biodiversité. Ceux-ci seront rendus obligatoires à partir de l'année prochaine. Ça veut dire que le contexte va changer entre maintenant et la construction des éoliennes sachant qu'on va construire un peu partout de l'habitat de la faune, des espèces d'oiseau inévitablement dans le rayon d'action des éoliennes. Comment peut-on anticiper le contexte environnemental qui va obligatoirement changer ?

R : On évalue les mesures de compensation, récemment la Région wallonne nous a demandé d'analyser la perte de terre agricole qui est générée sur le projet et donc d'estimer le rendement. Et

de parler du rendement sur ces terres agricoles. Peut-être que je n'ai pas compris tout à fait votre question.

Q ? Les 4% des terres agricoles le contexte environnemental va changer de façon structurelle. Comment peut-on aujourd'hui anticiper la situation au moment où les éoliennes seront construites ?

R : S'il y a déjà des mesures agro-environnementales qui vont être prévues sur telle ou telle parcelle agricole à proximité du projet. On crée un état de référence, il y a la situation actuelle et la situation comment elle va évoluer dans le temps, on prend en compte dans l'étude d'incidence pour évaluer les impacts du projet. Dans le cas où il y a des changements importants de l'environnement.

Modérateur : Il est déjà 21H30 et certaines personnes sont déjà parties. J'ai encore une question chez Monsieur puis Madame. On n'aura pas le temps de toutes les faire parce que sinon on resterait jusque 00h. On a essayé de broser un maximum de thèmes.

Q ? : Jean-Francois PEETERS - Lens-st-Rémy : Ça fait des années que j'habite le bout du village. On a eu un premier projet, une porcherie industrielle, on a accepté avec quelques compensations qu'on n'a jamais eues. On a eu une antenne 3/4/5G. On a eu un premier pompage et un deuxième ayant été accepté. Et maintenant éoliennes, je ne suis pas contre mais ça fait beaucoup. Vous mettez à l'extérieur de mon village, vous faites une photographie il y a 20 ans. Où sont les compensations ? La biodiversité, il n'y a rien qui existe moi j'ai envie de dire, vous faites une éolienne, vous me plantez 600 m de hais et 6 arbres. Il n'y a rien qui existe. Sur Villers-le-bouillet, c'est une éolienne, il n'y a rien qui bouge. On va accepter pendant combien d'années que vous mettiez des éoliennes mais sans changement de biodiversité aux alentours ? Il n'y a rien qui existe.

R : Quand on parlait de compensation tout à l'heure, comment est-ce qu'on contrôle le fait qu'elles soient mises en place sur le long terme ?

Q ? Au niveau biodiversité il n'y a rien, c'est des champs, des cultures, qu'est-ce qu'on fait ? On accepte tout.

R : Je ne peux pas parler pour ce qui a été accepté depuis 20 ans pour des projets qui ne sont pas les nôtres. Les projets dans lesquels on participe comme Boneffe, 21 hectares de mesure de compensation pour 9 éoliennes. Dans ce cas-ci on va étudier avec le bureau d'étude les impacts éventuels sur les habitants et la faune. Nous sommes nous-même des habitants de la région, nous avons nous aussi des éoliennes près de chez nous et des impacts. Je peux vous garantir que les coopérateurs d'HesbEnergie qui sont aussi impactés, habitent aussi ici. Dans le parc de Boneffe, les 3 habitations les plus proches sont celles de nos coopérateurs. Nous serons très attentifs à tout ça. Vous ne pouvez pas nous accuser des choses faites avant et par d'autres personnes. Vous pouvez nous rejoindre pour développer ça le plus possible avec des habitants, vous pouvez aller voir sur notre site ou nos folders. Nous sommes prêts à vous accueillir à bras ouverts et entendre vos propositions pour développer quelque chose.

Modérateur : Tout à l'heure vous avez parlé que sur un autre parc où vous aviez une éolienne. Au niveau d'éthologie vous avez pris des mesures. Vous pourrez en parler après la séance. Toute dernière question pour la séance publique.

Q ? : Mathieu PANIEN – LSS : J'ai entendu beaucoup d'éléments technologiques, chronologiques, réglementaires et quand on recoupe tout, quelque chose m'interpelle. Vous parlez de demander un permis d'exploitation pour 30 ans pour des éoliennes d'une durée de vie de 15-20 ans. Vous nous dites aussi que technologiquement les éoliennes évoluent, celles achetées il y a 10 ans ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui. On fait aujourd'hui une étude d'incidence pour des éoliennes de 180 m, ce

qui est déjà énorme. Dans 10-15ans, c'est sûr, les éoliennes de 180 m seront des petites éoliennes. On aura des éoliennes de 200-250, je n'en sais rien. Qu'en est-il de l'étude d'incidence dans le cas où elle sera acceptée sur une éolienne de 180 m, dans 10 ans est-ce qu'elle devra être refaite quand vous devrez renouveler pour mettre des éoliennes de 200-250 m. Si le permis est attribué, s'il ne l'est pas que faites-vous ? Vous démantelez, on arrête et le permis d'exploitation s'arrête ?

R : Actuellement, il y a quelques années les permis étaient accordés pour 20 ans. La Région wallonne accorde les permis pour 30 ans à partir de la construction. Ça ne veut pas dire qu'on va démanteler les éoliennes plus tôt. La plus ancienne en Europe se trouve au Danemark et construite en 1975, j'ai été la visiter. Elle est toujours là. La durée de vie d'une éolienne est très élastique, comme une voiture. C'est mécanique. Il y a des voitures qui après 2 ans sont mises à la casse et d'autres après 50 ans roulent toujours. Ce sera les coopérateurs qui décideront de quand on démantèlera les éoliennes. Je ne serai peut-être plus là. Les coopérateurs qui vont venir et ceux de la salle, décideront si dans 10, 15 ou 20 ans on démantèlera les éoliennes ou bien on les gardera jusqu'à 30 ans ou même plus car des éoliennes dans d'autres pays existent déjà depuis 50 ans.

Modérateur : Bien sûr, il y a d'autres personnes qui ont des questions à poser. Vous allez avoir l'occasion de le faire, peut-être pas aujourd'hui pour que la séance puisse être d'une durée contenue. Ça ne fait que commencer. Je vous rappelle que, que vous vous soyez exprimé ce soir ou dans les 3 semaines qui arrivent ça aura la même valeur et il y a la même obligation de vous répondre. C'est public et consultable. Vous pourrez écrire à l'administration communale d'une part et copie au demandeur donc HesbEnergie (voilà les adresses). Vos questions et remarques devront être prises en compte, c'est une obligation. Vous l'envoyez au Collège et une copie à HesbEnergie. Toutes ces questions qui arrivent et normalement le délai est de 14 jours et a été prolongé à 21 jours pour des raisons de congé scolaire, pour vous donner le temps et d'en parler autour de vous aux personnes n'ayant pas pu être là aujourd'hui qui peuvent également émettre des observations ou des questions. Vous pouvez prendre des photos. N'hésitez surtout pas jusqu'au 17 mai, vous pouvez envoyer au Collège communal par courrier et la copie à l'auteur de projet.

Je vous remercie pour le respect qu'il y a eu ce soir dans les échanges, que vous ayez pris le temps de poser des questions, le fait que vous ayez essayé de broser les aspects ou presque parce qu'on ne peut jamais être exhaustif. Les auteurs et le bureau d'étude sont là. On va partager un petit verre pour ceux qui ont encore l'occasion de rester avec nous dans les prochaines minutes. Le débat peut bien sûr continuer. Ce n'est qu'une première présentation cette RIP auquel vous avez fait le plaisir de venir. Merci à vous tous. On verra bien ce qu'il en sera pour la suite. Vous allez certainement voir le cabinet / bureau d'étude arriver près de chez vous pour commencer à prendre des mesures etc

Bonne soirée à tous, Merci.